



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

INC

Question écrite n° 7673

Texte de la question

M. Andre Santini attire l'attention de M. le ministre de l'economie sur le statut et le financement de l'Institut national de la consommation (INC). Il lui serait reconnaissant de bien vouloir l'informer des initiatives qu'il compte prendre pour éclairer le jugement de la représentation nationale, a un moment ou divers rapports soulignent les difficultes de l'INC a etendre son impact au point de justifier de son statut public ou elargir ses ressources propres au point de pouvoir se dispenser de l'argent public.

Texte de la réponse

L'Institut national de la consommation (INC) est un etablissement public a caractere industriel et commercial depuis le decret du 4 mai 1990 relatif a cet institut. Outre ses missions de service public, il a une activite commerciale liee essentiellement a la publication de la revue « 50 millions de consommateurs ». La subvention qui lui est attribuee (47 millions de francs en 1992, 37 millions de francs 1993, 34 millions de francs en 1994) est une subvention globale qui represente desormais moins de 25 p. 100 de l'ensemble des ressources de cet institut (190 millions en 1992, 177 millions prevus pour 1993), alors qu'elle representait 58 p. 100 en 1982. La subvention de l'Etat a pour objet de permettre a l'institut d'assumer les missions de service public qui lui incombent statutairement ; assistance aux associations de consommateurs et information generale des consommateurs, notamment par la diffusion d'emissions televisees dans le cadre du cahier des charges des chaines publiques. De ce point de vue il n'est pas envisageable que l'INC puisse a l'avenir se dispenser de l'argent public. Pour autant, il a ete demande a l'INC de mieux affirmer sa mission de service public. L'institut a pris d'ores et deja l'initiative de diversifier les emissions de television qu'il presente dans le cadre du cahier des charges afin d'y associer les organisations de consommateurs qui s'attachent a fournir aux consommateurs des informations sur les problemes tres concrets qu'ils rencontrent.

Données clés

Auteur : [M. Santini André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7673

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3877

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 234